

L'absence et la compensation : *en l'absence de, faute de, à défaut de, par manque de*

Absence and compensating for absence: the prepositions *en l'absence de, faute de, à défaut de, par manque de*

Thierry Ruchot¹

Abstract: In this article, I study a group of complex prepositions linked semantically by the notion of absence of an entity or event, seen as a circumstance for another situation: *en l'absence de, faute de, à défaut de, par manque de*. I first discuss the semantics of the constituent nouns of these prepositions as a prerequisite to studying their role in the constitution of the prepositions focussed on. I then argue for abandoning the very common treatment of prepositions as relators, showing that the prepositions I consider cannot be treated as mere relators. I then examine tests that show that the members of this group belong to complex prepositions, while demonstrating the proximity of some of them to other constructions, such as participial clauses. Next, I study the regime of these prepositions, showing that they present important differences that I try to explain by their structure. Finally, I analyze the syntactic and semantic differences between the various prepositions.

Keywords: prepositions, complex prepositions, lexical semantics, lexicalisation, grammaticalization, French, corpus analysis

A Estelle Moline, dont l'absence ne saura être compensée

Les prépositions dont je vais traiter avaient fait l'objet d'une discussion avec Estelle Moline, dans laquelle j'exposais des intuitions développées ici. Lors d'une de mes expériences d'enseignement du français langue étrangère, je m'étais rendu compte que ces marqueurs étaient délaissés aussi bien par les linguistes qu'en didactique. Estelle avait ce souci du détail, qui lui permettait de montrer à ses étudiants qu'il n'y avait pas de petits problèmes en linguistique, et qu'un point de détail pouvait cacher un monde fascinant. Elle rappelait aussi qu'il fallait prendre la syntaxe au sérieux, au lieu d'aller directement à la description

¹ Université de Caen Normandie, CRISCO ; thierry.ruchot@unicaen.fr.

du sens en risquant de tomber dans la subjectivité, et c'est dans cette optique que je vais aborder ces marqueurs. A défaut de pouvoir continuer cette conversation avec elle, je livre cet article en hommage à sa mémoire.

Mon étude portera sur des unités lexicales du français réunies par une notion sémantique intuitivement commune, dont j'essaierai d'éclairer les similitudes et les différences : *en l'absence de*, *faute de*, *à défaut de*, *par manque de*. On les classe comme locutions prépositionnelles ou prépositions complexes (abrégées en PrépComp, à la suite de Stosic et Fagard 2019), terme que je retiendrai ici. Les PrépComp comportent plusieurs mots, dont certains peuvent être des prépositions simples. *A défaut de* comprend les prépositions simples *à* et *de*, *faute de* seulement *de*, *par manque de* : *par* et *de*, *en l'absence de* : *en* et *de*. Les prépositions complexes comprennent aussi un élément lexical, qui n'a pas toujours d'emploi équivalent en dehors de la préposition complexe, comme nous le verrons.

J'étudierai d'abord l'usage nominal des mots *absence*, *faute*, *défaut* et *manque*. Dans un deuxième temps, je me poserai la question du statut des prépositions en général, en arguant que la notion de relateurs, souvent incluse dans leur définition et rarement questionnée, n'est pas adéquate, notamment pour les unités considérées. Je proposerai une caractérisation qui fait l'économie de cette notion. J'aborderai ensuite la question du statut des prépositions complexes, qui, ces dernières années, ont fait l'objet de plusieurs travaux (Cifuentes Honrubia 2003; Stosic et Fagard 2019; Fagard *et al.* 2020; Stosic *et al.* 2023). Je passerai en revue les tests proposés pour identifier les prépositions complexes, en les appliquant aux unités considérées. J'étudierai ensuite le régime de ces prépositions et, enfin, j'analyserai les différences d'usage entre les PrépComp retenues.

Tous les exemples numérotés sont tirés du corpus internet frTenTen20 sur SketchEngine et, étant essentiellement des références tirées du Web, leur origine n'est pas référencée. Cela signifie que mon étude est étroitement synchronique², et négligera la question du parcours de grammaticalisation des unités considérées.

1. Les noms désignant l'absence et le manque

Le lexique de l'absence et du manque est riche. Outre les mots retenus, on a *lacune*, *carence*, *pénurie*, *déficit*, *déficience*, *insuffisance*, *privation*, *dissette*³.

² Evidemment, le Web peut contenir aussi des exemples diachroniques, néanmoins, j'ai essayé de privilégier de vérifier que les exemples étaient récents.

³ La consultation du Dictionnaire Electronique des Synonymes du CRISCO donne encore d'autres synonymes, mais plusieurs n'ont pas de valence pour l'objet manquant, mais plutôt pour le sujet : le néant de la vie (la vie est un néant), la nullité de la transaction (la transaction est nulle).

Le mot *absence* (du verbe latin *abesse*, de *esse* 'être' et *ab-* préverbe de distance, d'éloignement) désigne le « fait de manquer; absence de quelque chose, de quelqu'un qui serait nécessaire, utile ou souhaitable » (CNRTL). Étant un nom prédicatif, il demande un complément, sauf dans l'emploi 'avoir des absences', où il est clair que les absences sont des pertes d'attention. En soi, l'absence n'est ni positive, ni négative, car on peut dire *l'absence de défauts* ou *de blessures* (210 et 97 entrées dans le corpus respectivement), mais elle conduit souvent à des conséquences négatives, comme on le voit avec le relevé des compléments dans le corpus (*absence de motivation / de scrupules / de volonté / de connaissance / de consensus / de réactivité*, etc.).

Le mot *manque* a une origine germanique (cf. allemand moderne *Mangel* 'le manque') via l'italien *mancare*. Contrairement à *faute* et *défaut*, *manque* a un seul sens. Van de Velde (2018: 43), étudiant le verbe *manquer*, propose l'idée d'incomplétude par rapport à un ensemble qui devrait être complet. Le nom semble être dérivé plutôt des emplois transitifs de *manquer* (*je manque de temps*) que des emplois intransitifs (*il manque X*) ce qui le distingue de l'absence, car *être absent* est un prédicat monovalent dont le sujet a un rôle sémantique de thème (élément situé). Le manque, lui, est relatif aux expériences qui ressentent le manque. Cette valence est généralement omise, car l'expérient est couramment générique. Ainsi, le manque de neige est ressenti par les skieurs, l'absence de neige est uniquement référée à un lieu. Le manque de prêtre est ressenti par les paroissiens, l'absence de prêtre est un pur état de fait par rapport à des paroisses particulières. Le nom *manque* régit souvent un SN massif singulier (*le manque de temps*) ou indéfini pluriel (*le manque de travailleurs*), qui est sa valence objet. Un SN défini spécifique est possible mais le manque, lui, est fréquentatif et n'est pas référé à un moment particulier (*il y a beaucoup de tension dans la prison et le manque de la famille, c'est dur pour lui*). Le manque semble bloqué lorsqu'il est spécifique, à la différence de l'emploi verbal (*il manque Paul en ce moment / *le manque de Paul en ce moment*). Cette propriété le distingue de l'absence (*l'absence de Paul* = 'Paul est absent dans un lieu'). On le voit dans (1), où le déterminant *certain*s tend vers la définitude (on pourrait nommer les prix Nobel en question). Le verbe *manquer* serait admissible (*on constate qu'il manque certains prix Nobel*), mais, avec le nom, c'est douteux, car le manque ne peut pas être spécifique.

- (1) C'est ainsi que sur la liste des cent meilleurs scientifiques, on constate l'absence (? le manque) de certains prix Nobel.

L'insuffisance est aussi du côté objectif, comme on le voit dans le contraste entre (2) et (3). En (2), l'insuffisance est objectivable et n'est pas un ressenti de la banque. En (3) le manque de lumière est

rapporté aux humains qui le ressentent. *Insuffisance* semble difficile à substituer à *manque*, car il faudrait pouvoir disposer de données objectives sur le niveau de lumière qui constitue une insuffisance.

- (2) Si malgré l'absence ou l'insuffisance (? le manque) de provision, la BRED exécute les ordres donnés par l'Abonné, cette exécution aura un caractère exceptionnel et ne constituera en aucun cas un droit à tirage à découvert.
- (3) L'absence ou le manque de lumière a un impact négatif sur l'horloge interne et le cycle biologique, pouvant provoquer une dégradation de la santé.

Une étude utilisant la fonction Word Sketch Difference de Sketch Engine montre que les verbes qui prennent *absence* pour complément sont soit majoritairement objectifs (*vérifier, constater, remarquer, justifier*), soit subjectifs, mais portant sur une absence objective (*regretter une absence*) tandis que *manque* est plus souvent régi par des verbes subjectifs : un manque est ressenti, regretté, reproché, mais peut être aussi comblé ou compensé. On le voit avec le verbe *constater*, admis par les deux verbes. Dans (4), le remplacement de *manque* par *absence* rendrait l'affirmation beaucoup plus catégorique, le manque relevant de l'évaluation de tout lecteur. Il en va de même dans (5), où le manque de reconnaissance est de l'ordre du ressenti et l'expérient est exprimé.

- (4) Roger Munier constate le manque de réels grands écrivains dans la littérature française d'aujourd'hui.
- (5) Soirée plus que difficile pour Elie Baup, l'entraîneur des Stéphanois, qui constate le manque de reconnaissance des supporters des Verts, du moins une partie.

Le *défaut* et la *faute* comprennent étymologiquement le même élément : *faut-*, lié aux verbes *faillir* (lat. *fallere*) et *défaillir*, mais également au verbe *falloir*, plus tardif, dont on retrouve un sens proche dans la construction *il s'en faut de peu*. L'échange entre la notion de manque, de défaut, et celle de besoin, de désir ou de nécessité ne semble pas exclusive du français, voir l'anglais *want* dans *in want of* 'désirant, en manque de'.

Le mot *faute* a deux significations principales. Selon le CNRTL, *faute* désigne « le fait de manquer à quelque chose », tandis que *manquer à* est défini comme « se soustraire à une obligation morale ou sociale, ne pas répondre à ce qui est attendu, pécher contre quelque chose ». La faute est une action ponctuelle d'un sujet humain (à la différence du péché, ponctuel ou durable, puisqu'on peut être en « état de péché » ou « vivre dans le péché », ou de l'erreur, qui peut aussi

être ponctuelle ou durable : « être dans l'erreur » mais *être dans la faute). Cette action va à l'encontre d'une attente, soit du point de vue moral, social ou religieux, soit d'un point de vue pratique (la faute d'orthographe), auquel cas il se rapproche de l'erreur, considérée comme moins liée à la responsabilité de son auteur (cf. *c'est ta faute vs *c'est ton erreur*). Dans tous ces cas, c'est une autre action qui était attendue. Le mot *faute* est lié au verbe *faillir*, qui signifie 'ne pas faire ce qui était attendu' (*il a failli à son devoir*), ou 'faire mais ne pas atteindre le résultat attendu' (sans complément : *il a failli*, synonyme de *il a échoué*), ou encore, avec un infinitif, 'ne pas faire mais passer tout près de faire' (*j'ai failli faire tomber mes lunettes*) où l'on n'a plus d'attente, mais un décalage entre ce qui s'est passé et ce qui aurait pu se passer. La faute a donc comme sens général 'faire contrairement à une attente' (faute₁).

Le deuxième sens (faute₂) est défini comme suit dans le CNRTL : « *vieilli*. Fait de manquer ; absence, manque de quelqu'un ou de quelque chose ». Ce sens, *vieilli*, est lié au premier par un décalage entre ce qui est attendu et la réalité, mais a un sens plus objectif. Il est rattaché à la locution *faire faute*, aujourd'hui *vieillie*, dont l'équivalent vivant est *faire défaut*. Cet usage ne se rencontre guère aujourd'hui que dans la locution *faute de*, que j'étudierai plus loin.

Défaut a aussi deux sens principaux « absence d'une chose ou d'une personne dont la présence serait nécessaire ou souhaitable (généralement pour former un ensemble cohérent) » (défaut₁) et « [P. réf. à des critères qualitatifs marquant un écart généralement occasionnel par rapport à une norme de perfection, à une attente légitime] Imperfection d'une chose ou d'une personne, résultant de l'absence de certaines qualités ou d'un manquement à certaines règles et conventions » (CNRTL) (défaut₂). Par rapport à la faute₁, ce n'est pas une action qui est en décalage avec cette attente mais une propriété d'un objet (un *défaut de fabrication*, par ex.), ou d'une personne (*il a de nombreux défauts*). On commet, avoue, expie ou pardonne une faute, ce qui renvoie au domaine de l'action, mais on a, on détecte, trouve, remarque, ou compense un défaut, ce qui montre que ce dernier a un caractère plus statique. L'aspect plus dynamique du défaut₁ serait la défaillance, défaut qui gêne le fonctionnement d'un mécanisme, d'un système. Cependant il existe un emploi plus dynamique où le défaut est une absence, qui se manifeste et qui est ressentie comme négative. Il se rencontre surtout dans la locution qui nous intéressera, à *défaut de*, très proche de *faute de* et dans la construction *faire défaut*, synonyme de *manquer* dans l'emploi personnel du verbe où le sujet grammatical désigne le stimulus du sentiment de manque (Van De Velde 2018).

- (6) C'est le « sens au travail » et lorsque le sens au travail fait défaut (=manque), il équivaut à une privation.

A cet emploi de *faire défaut* correspond aussi un emploi un peu technique de *défaut* qui se rapproche du manque, mais les deux mots ne sont pas toujours interchangeables, car le manque est relatif à celui qui le ressent. La substitution est possible en (7) où la lisibilité est une propriété statique, qui peut être aussi ressentie, mais pas dans (8) où le paiement a fait défaut, c'est-à-dire ne s'est pas produit. En revanche, *absence* serait envisageable, mais serait le constat statique du défaut de paiement.

- (7) Si elles ne manquent certainement pas de visibilité, les images souffrent par contre d'un défaut de lisibilité.
- (8) Mes deux contrats ont été résiliés purement et simplement pour un défaut de paiement d'UNE SEULE cotisation, 1 seule fois en 10 ans.

Il peut d'ailleurs y avoir ambiguïté entre les sens statique et dynamique, comme dans (9) : mauvaise conformation du système de fermeture des valves ou absence de fermeture ?

- (9) L'insuffisance cardiaque peut également être due à un défaut de fermeture des valves cardiaques, à un amincissement de la paroi des ventricules ou à une hypertension artérielle.

La grande proximité entre *faute* et *défaut* explique que les deux PrépComp dérivées ont des emplois très proches.

Les autres mots désignant une absence ou un manque sont plus techniques et ne donnent pas lieu à des PrépComp : *déficit* (plutôt dans le domaine budgétaire mais parfois synonyme de manque : *déficit* de popularité / de sommeil / de confiance), *carence* (médical), *déficience* (plutôt psychologique), *défaillance* (technique), *pénurie* (économique). Ces mots ont tendance à restreindre le domaine sur lequel ils sont profilés, en termes cognitivistes.

2. La préposition : un relateur?

La question du statut et de la fonction de la préposition est d'une grande complexité et il sera seulement possible ici d'esquisser une vision de la question, mais cela a une certaine pertinence pour l'étude des PrépComp. La préposition est souvent considérée comme un mot qui met en relation un élément, généralement un SN ou un pronom, qu'il régit, avec un autre élément dans la phrase (souvent un verbe). On trouve des variantes de cette définition dans de nombreuses grammaires.

« La préposition établit un lien entre son complément et le reste de la phrase, ou une partie du reste de l'énoncé » (Abeillé *et al.* 2021: 750)

« Nous retenons l'idée (...) qu'une préposition est un relateur (dans le cadre d'un schéma X R (prép) Y, la question étant de déterminer ce qu'elle relie » (Franckel & Paillard 2007 : 13)

« Adpositions (henceforth Adps) may be defined as grammatical tools which mark the relation between two parts of a sentence » (Hagège 2010 : 1)

« La préposition est une partie du discours invariable qui appartient à la catégorie générale des mots de relation. Comme les conjonctions de subordination, elle sert à relier des termes pour les intégrer dans une construction plus vaste » (Riegel *et al.* 2009: 369)

On reconnaît généralement le caractère de tête de syntagme à la préposition, mais en le subordonnant à sa fonction de relateur, comme dans la dernière définition. Cette caractérisation est à nuancer. Il faut distinguer les prépositions dites « vides » ou « incolores », d'un côté, outils grammaticaux très abstraits (en français essentiellement à *et de, par, pour* dans certains emplois), qui ont, dans certains de leur emploi, une fonction casuelle correspondant aux cas syntaxiques (nominatif, accusatif, datif) et dont on peut se demander si elles régissent leur complément ou si elles ne sont pas seulement des indices de rection du verbe ou d'une autre tête, et, d'un autre côté, le reste des prépositions, dites « pleines »⁴. En dehors des prépositions casuelles, la plupart des prépositions ont une contribution sémantique très spécifique, parfois même polysémique. Ces autres prépositions sont têtes d'un syntagme dans lequel elles régissent des compléments de nature distincte⁵ (cf. § 4). C'est une vision assez proche que l'on rencontre dans le passage suivant : où l'on reconnaît plus nettement un double statut à la préposition, tête de syntagme et relateur :

« La préposition est habituellement définie comme un mot invariable qui établit un lien de dépendance entre le syntagme dont elle est la tête et un autre constituant » (Stosic & Fagard 2019: 9).

La notion de dépendance me semble, cependant, problématique. Du point de vue syntaxique, les prépositions dominent leur complément et forment un groupe syntaxique plus complexe, le SP, qui pourra effectivement entrer dans une relation plus large avec un autre élément de la phrase, en fonction de l'apport sémantique de la préposition. Le SP sera alors un constituant d'un autre élément. Il peut être un circonstant intégré dans le noyau propositionnel, auquel

⁴ Cadiot (1997) conteste cette opposition même pour les prépositions casuelles. Pour une discussion, voir aussi Fagard & Krawczak (2017).

⁵ Je laisse de côté la question de l'ellipse (*faire sans*) et de l'alternance préposition/adverbe (*dans/dedans*).

cas il peut être dans la portée de la négation : *ce n'est pas à cause de la pluie qu'il n'est pas sorti mais par manque de temps* ou être inclus dans un SN (certains de façon limitée : *le report de l'élection faute de candidats, le choix de Pierre à défaut d'autres candidats, mais l'arrivée des convives ?sauf / ?excepté Pierre*). Mais le SP n'est pas toujours inclus dans un autre constituant dont il serait un élément facultatif : le SP peut aussi être en position détachée, où il peut avoir alors une fonction de cadre (*depuis hier, il est en Angleterre*), de topicalisation (*quant à mon séjour*), de modalisation (*sans doute*). Il est difficile de dire quel est la relation syntaxique entre les éléments, car, si on pourrait admettre que *depuis hier*, qui peut être inclus dans le SV, reste dépendant du verbe, et que *sauf* ou *excepté* créent une copie de constituant, ayant la même fonction par rapport au verbe (*tout le monde est arrivé, sauf Pierre* : Pierre est une copie du sujet), certains VP sont réfractaires à être inclus dans un constituant et préfèrent la position détachée (les thématiseurs).

Certains SP semblent avoir encore un lien plus lâche avec le noyau de la proposition et se rapprochent de participes absolus, ou propositions participiales dans la tradition. C'est le cas des prépositions d'origine participiale, telles que *excepté, mis à part, vu, étant donné*. Ainsi voit-on la proximité entre la proposition participiale (10) et la préposition *vu* en fonction parenthétique (11) ou détachée (12)

- (10) Son verre fini, après quelques instants, il atteint le stade numéro 1 et commence à sentir les choses tourner autour de lui, rien de bien inquiétant.
- (11) Le consul, bien qu'il ne l'avouât pas, songeait à devenir, vu les circonstances, dictateur et ainsi éviter que quelqu'un ne vienne troubler ses desseins.
- (12) Vu les circonstances actuelles liées au Covid-19, le Centre Henri Pousseur, en consultation avec tous les partenaires, a pris la décision d'annuler le festival.

Ces prépositions ont une forte réticence à être sous la portée du verbe et ne se laissent pas facilement insérer dans la structure clivée : *?*c'est vu les circonstances que nous prenons cette décision*.

Un autre rapprochement possible peut être fait avec le *nominativus pendens*, étudié notamment par Le Querler (2003: 149) :

On trouve chez Damourette et Pichon des compléments de ce type, qu'ils appellent « compléments ambiants », sans lien syntaxique avec le reste de l'énoncé. Le complément ambiant « flotte dans l'atmosphère sémantique de la phrase sans concourir à son organisation » (Damourette & Pichon, 1911-1940 : § 110).

Certains d'entre eux sont introduits par des éléments qui peuvent parfois être considérés comme des prépositions (*côté cœur, question stratégie*).

Le SP rappelle alors la question de subordinées « adverbiales » qui peuvent n'avoir qu'un lien de dépendance très faible à l'égard du noyau propositionnel, par exemple, les conditionnelles contrastives du type *si tu as du temps, moi je n'ai pas que ça à faire*, même si le SP ne va pas jusqu'à obtenir le niveau d'indépendance des constructions « insubordonnées » (par exemple, les optatives du type *si seulement il faisait beau*, cf. Kaltenböck 2016).

3. Des prépositions complexes ?

Les PrépComp sont des unités polylexicales qui présentent un haut degré de figement et qui, souvent, n'ont pas un sens totalement compositionnel. Elles sont généralement beaucoup plus spécialisées et, partant, moins polysémiques que les prépositions simples (cf. Melis 2003). Pour les unités que j'analyse, il se posera donc la question suivante : peut-on les considérer comme des PrépComp abouties, preuve d'un haut niveau de lexicalisation/grammaticalisation⁶ ?

Stosic et Fagard (2019) utilisent plusieurs critères, pour déterminer si on a des candidats typiques au statut de prépositions complexes. Les deux premiers sont quelque peu contradictoires : sont prototypiques (et plus fréquentes) les PrépComp ayant une préposition au début et à la fin, mais, d'un autre côté, la structure syntaxique atypique est un indice de figement plus important, qui font que ces prépositions ne peuvent pas être confondues avec des syntagmes.

On peut considérer *à défaut de* et *faute de* comme des unités fortement grammaticalisées, dans lesquelles la syntaxe interne est atypique. *Faute* n'est pas précédé de préposition simple ni d'un article. Dans *à défaut*, *à* est suivi de *défaut* sans aucun article, ce qui n'est pas typique de la syntaxe de la préposition simple. Les Prép *en l'absence de* et *par manque de*⁷ ressemblent plus à des syntagmes librement formés (par ex. *par jalousie de son frère*, SP causal), mais, néanmoins, l'absence d'article reste une propriété atypique des SPrép en *par*, tandis que la présence de l'article après *en* est atypique. Le critère de la structure interne atypique me semble plus décisif que le premier.

Le deuxième critère distributionnel est la possibilité de faire varier le déterminant (*du côté de/d'un côté de*). Seul *en l'absence de* possède un article, qui n'est guère variable.

⁶ La question de savoir à quel degré on a affaire à de la lexicalisation ou de la grammaticalisation est discutée, par exemple chez Fagard & De Mulder 2007, et Hoffmann 2005.

⁷ *Par manque de* est la forme moderne de *manque de*, proche de *faute de*, que l'on retrouve seulement dans les constructions *manque de chance/bol/pot*, les deux dernières ayant, sans doute, été formées par analogie avec la première, avec des équivalents familiers de *chance*.

Un troisième critère est l'insertion de modifieurs. *A défaut de* et *faute de* n'admettent aucun modifieur (*à défaut flagrant/évident de, *faute notable de). *Par manque de* et *en l'absence de* peuvent, en revanche, être qualifiés par un adjectif. J'ai trouvé, ainsi, 29 résultats pour *par manque évident de*, tandis que *en l'absence totale de* en donne 957. Il faut noter que la majorité des adjectifs trouvés avec *manque* sont des intensificateurs (*flagrant, évident, criant, total*, etc.).

- (13) Ces dernières semaines, j'ai délaissé le blog involontairement par manque (*faute/ ?à défaut) cruel de temps.
- (14) En cas de retard dans l'expression et en particulier l'aspect phonologique du langage uniquement, en l'absence évidente de retard ou de trouble dans la compréhension, une simple surveillance paraît justifiée avec un réexamen de l'enfant 6 mois plus tard.

L'anaphorisation du régime n'est possible qu'avec *en l'absence de*, du fait qu'il est le seul à avoir un déterminant (*en son absence/*par son manque/*à son défaut/*sa faute*), ce qui indique un moins haut degré de figement de *en l'absence de*.

La coordination avec un autre SP est possible pour toutes les PrépComp étudiées. Notons la coordination intéressante des deux quasi-synonymes *faute de* et *par manque de* en (19).

- (15) En l'absence de norme ou en cas de modifications de celles-ci, des méthodes internes au laboratoire peuvent être utilisées
- (16) Pour faire face à la chute de température, beaucoup optent pour la solution de facilité en recourant à leur chauffage. Toutefois, par manque de budget ou suite à une panne, il n'est pas toujours possible d'en avoir un à disposition...
- (17) C'était une chemise très fine, sur laquelle, à défaut de papier, et à l'aide d'un mélange de suie et d'eau et d'un os de poulet taillé en manière de plume, le prisonnier avait écrit toute son histoire.
- (18) Les TPE et PME ont accusé un certain retard dans leur transformation digitale, faute de moyens ou par crainte d'une démarche longue et lourde.
- (19) Malheureusement bon nombre de personnes en grande précarité n'y accèdent pas faute de moyens et par manque d'information.

Plus décisif, sans doute, est le fait qu'on peut coordonner des SP composés d'une PrépComp avec des SP à préposition simple (*faute de temps et pour finir au plus vite*). En fait, la coordination est possible aussi avec des groupes sémantiquement compatibles mais pas de même nature, SP et adverbe (20), SP et subordonnée circonstancielle (21) (où, il est vrai, *parce que* peut être interprétée comme une

préposition, *par* dominant le pronom cataphorique *ce*, qui annonce la conjonction *que*), SP et SCOMP avec conjonction simple (22) :

- (20) (...) le meilleur remède, au moins faute de mieux et a minima serait de suspendre toute réforme pendant au moins cinq ans.
- (21) Et si sa collection d'ouvrages d'enseignement de la philosophie doit être arrêtée faute de lecteurs et parce qu'elle ne veut pas la mettre au goût du jour tant pis.
- (22) À défaut de réponse ou si la réponse ne permet pas d'être assuré de la continuité de l'exploitation du comité d'entreprise, il établit un rapport.

Du point de vue sémantique, le critère selon lequel les prépositions typiques désigneraient des partitions d'espace ne me semble pas justifié. C'est donner une importance démesurée à l'espace, qui est simplement lexicalement très représentée. Les PrépComp d'espace font sans doute partie d'une expérience plus immédiate et viennent plus facilement à l'esprit que des prépositions comme *à défaut de* et certaines sont aussi plus fréquentes (*au bord de* est trois fois plus fréquent que *à défaut de* et *par manque de*, en revanche, c'est le contraire pour *à cause de*, ce qui est juste dû à la prégnance de la notion de cause).

Le critère de l'opacité est en partie valable pour *faute de*, où le nom n'est guère utilisé dans le sens d'absence, en dehors de la PrépComp. Dans *à défaut de*, la possibilité de sens compensatoire (*à défaut de partir, on a quand même passé des vacances reposantes*), où l'absence n'est qu'un obstacle limité, n'est pas tout à fait prévisible à partir du sens de *à*, qui semble correspondre ici à *malgré*, mais *défaut* conserve, lui, sa signification d'absence qu'il a comme nom commun. Les deux autres, *par manque de* et *en l'absence de*, ne semblent pas opaques.

Un autre critère cité est l'absence de référentialité des SN à l'intérieur du SP. Celle-ci semble garantie par l'absence de déterminant sauf pour *en l'absence de*, qui peut comporter un SDét défini⁸. Les possibilités d'extension par métaphorisation (*au bout de la rue/ au bout de ses peines*) ne sont guère pertinentes pour ces unités, qui sont relativement monosémiques, et ne sont pas, elles-mêmes, métaphoriques.

L'application de ces tests semble nous donner une échelle de figement. *Faute de* a une structure interne atypique, un noyau nominal éloigné de ses emplois en tant que nom, une absence de déterminant, l'impossibilité de l'anaphorisation et d'insertion de modificateurs. *À défaut de* est sans doute la deuxième avec l'absence de

⁸ Sur la question de la référentialité, voir Vigier & Kahng (2022).

déterminant et une relative opacité de la préposition de début ainsi que l'absence d'anaphorisation. *Par manque de* arrive en troisième place, en ayant une structure interne plus typique, une préposition de début non opaque (cause), et la possibilité d'insertion de modifieurs. Elle est aussi plus spécialisée, n'admettant pas le sens compensatoire. Le degré moindre de grammaticalisation revient à *en l'absence de*, même si le test des modifieurs montre un plus grand figement que *par manque de*, en revanche, elle est la seule PrépComp à admettre l'anaphorisation.

4. Le régime des PrépComp

Les PrépComp analysées se distinguent aussi du point de vue de leur régime. Notons tout d'abord que le *de* final de la construction n'est pas suivi d'un article. C'est dû au fait que le complément de la préposition est partitif ou indéfini pluriel, et que ces articles, eux-mêmes composés de *de* + article, sont incompatibles avec un autre *de* (**faute de du temps*). Ils sont en revanche compatibles avec l'indéfini *un/une* suivis de noms abstraits individués par qualification ou complémentation (*à défaut d'information vs à défaut d'une meilleure information ; à défaut de résiliation vs à défaut d'une telle résiliation par le client*). *En l'absence de*, en revanche, admet des compléments définis, comme nous l'avons vu, du fait que le constat d'absence peut concerner un particulier (*en l'absence de/ *par manque/ *faute/ *à défaut de Paul, nous n'avons pas pu voter*). Cette préposition n'admet que des SN, ce qui s'explique par le régime du prédicat correspondant, monovalent (*être absent*). Le complément d'*absence* a donc une valeur subjectale. *Par manque de* n'admet aussi que des SN, qui sont l'équivalent de la valence objectale du verbe dans une des constructions. Le complément de *par manque de* peut être un nom concret dénombrable ou non (*semences, fertilisants, munitions*) ou abstrait, désignant des propriétés (*courage, intérêt*) ou des activités ou actions répétées (*entretien, investissements*), mais est peu compatibles avec des noms d'actions dénombrables uniques (*par manque de prise de décision / de envoi du colis*)⁹.

Faute de et *à défaut de* admettent des SN et des verbes à l'infinitif. Le complément peut, cette fois, désigner une action unique, généralement à l'infinitif, car le nom d'action, en français, a beaucoup moins de latitudes pour désigner des actions uniques. Dans l'exemple suivant, *par manque de* serait peu approprié.

- (23) Faute d'une implication active du Mouvement Culturel et Associatif et des spécialistes amazighisants, faute d'une prise en considération de la dimension transnationale de la revendication amazigh, faute d'une

⁹ Pour la classification des noms, voir Flaux & Van de Velde (2000).

redéfinition de la politique générale de l'Etat, faute d'un abandon de la politique linguicide de l'arabisation, et faute d'une reconnaissance pleine de la souveraineté amazigh au Maroc, la future institution risque de lier le sort de Tamazight à une idéologie arabobaâthiste dont la démagogie, l'intolérance et la haine de toute forme d'altérité constituent des constantes.

Il semble que la valence du complément soit celle d'un sujet, ce qui rapproche beaucoup cette PrépComp d'une construction participiale (*x faisant faute*). On verra que cela a des conséquences sur la fonction de ces SP.

A défaut de a la combinatoire la plus large, admettant des SN, des infinitifs, mais aussi des adjectifs, lorsqu'il y a un contraste avec un autre adjectif épithète (24) ou attribut (25) :

- (24) Cette Fiat X1/20 va devenir Lancia juste avant son lancement afin de compléter la gamme Beta, et offrir un modèle de coupé nerveux à défaut de sportif mais surtout plus bourgeois que la Fiat X1/9.
- (25) Ça peut paraître bête, mais j'aime autant être clair et précis, à défaut de concis.

Cette préposition est la préposition qui est le plus souvent employée suivie d'un infinitif, ce qui s'explique par le caractère de manifestation du défaut. *Par manque de* et *en l'absence de* se rattachent l'un au fait de ne pas avoir quelque chose, l'autre au fait de ne pas être quelque part, et sont donc limités dans leur combinatoire avec des compléments d'action. Avec *à défaut de* et *faute de*, la combinatoire avec un SN concret est plus difficile. Une recherche sur les cooccurrences de *à défaut de* en contexte droit ne donne aucun nom concret dans les 100 premiers résultats, et une majorité d'infinitifs. Pour *faute de*, la recherche est rendue plus difficile du fait de la confusion avec un syntagme nominal, mais les résultats sont assez semblables : on aura une majorité de noms désignant des actions, uniques ou répétées. La combinatoire avec des noms concrets est possible avec une interprétation où on pourrait rétablir *avoir* (*faute de spectateurs = faute d'avoir des spectateurs*).

La combinatoire avec un autre SP, possible pour d'autres groupes de prépositions est très limitée avec ces PrépComp, mais j'ai trouvé des exemples pour *à défaut de*.

- (26) Je fus donc très souvent assujetti à des hommes d'une grande humilité car je voyais en eux la fortune, chose que je n'aime ni ne vénère, et davantage la vertu, que j'ai toujours voulu aimer et vénérer chez les autres à défaut de chez moi.
- (27) Faites une bonne histoire et une histoire bien cohérente et lisible pour eux à défaut de pour moi

- (28) Cela fait plaisir de te savoir sur roues, à défaut de sur pattes, mais ça va venir !

5. Différences syntaxiques et sémantiques

En l'absence de a un sens de circonstance concomitante qui pourrait être exprimée par une proposition participiale (*x étant absent*). En position liée, il désigne juste cette circonstance.

- (29) Les chiens et autres animaux (...) ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

En position détachée, la préposition peut avoir la même valeur de concomitance (30), de condition (commutation limitée avec *à défaut de* dans ces deux cas) (31) ou de cause (32), auquel cas elle peut être remplacée par les autres prépositions du groupe. Toutes ces valeurs résultent cependant du contenu du noyau propositionnel, le sens de la préposition étant toujours 'x étant absent' :

- (30) En l'absence de (? à défaut de) couverture dans le pays d'accueil et afin de pouvoir bénéficier d'une protection contre les accidents du travail et des maladies professionnelles, il est recommandé de souscrire une assurance.
- (31) En l'absence de (? à défaut de) litige l'avance sur consommation non consommée est restituée dix jours au plus tard à compter du paiement de la dernière facture.
- (32) En l'absence de (par manque de/faute/à défaut de) local les activités ont été stoppées.

Par manque de est une préposition de cause qui peut avoir un emploi lié ou détaché. En position liée, le SP joue le rôle de cause directe de la situation exprimée par le verbe, qui doit avoir un aspect dynamique. Le syntagme prépositionnel est dans la portée du verbe et la cause constitue l'information principale de la phrase. Dans ce cas, la commutation est possible avec *faute de*, mais celui-ci semble ne pas être en emploi lié et sera prononcé après une pause.

- (33) Si cette communication électronique tombe en panne la navette peut se rendre à un mauvais emplacement (...) le résultat étant que l'équipage meure par manque de (faute de) nourriture et d'oxygène.
- (34) le déficit est d'ailleurs très important en montagne où certaines stations de moyenne montagne ont déjà dû fermer par manque de (faute de) neige.

Par manque de signifie que le manque de quelque chose est la cause d'une situation jugée négative. On le voit dans l'exemple (35), où on pourrait avoir l'impression que l'échange des recettes de gâteaux sans farine est un fait « positif », mais le contexte avant (la crise de l'industrie agroalimentaire) nous montre que, dans l'article, il est évalué comme une situation négative (et la mention de l'allergie au gluten doit être comprise comme ironique).

- (35) Le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires en France a reculé de 22% durant la période du confinement (...). Les recettes de gâteaux ou de crêpes sans farine s'échangent comme des petits pains sur les réseaux sociaux à Paris. Il y a un mois, c'était par allergie au gluten, aujourd'hui par manque de farine dans les supermarchés.

Faute de n'admet généralement pas l'emploi lié, mais son emploi dans la clivée *c'est...que* semble montrer qu'un tel emploi n'est pas exclu, car les éléments détachés ne sont généralement pas accessibles pour ce type de construction.

- (36) C'est faute d'aimer, c'est faute de croire et de se donner, que le monde s'accable lui-même des coups qui l'assassinent.
- (37) Je suis étudiante, je n'ai aucune pièce de collection, je n'ai pas le budget pour, mais ce n'est pas faute de rêver d'en posséder un jour.

Intuitivement, *à défaut de* permet moins facilement la construction clivée, pourtant j'ai trouvé des emplois marginaux (8 seulement), qui montrent qu'il y a aujourd'hui une confusion avec *faute de*.

- (38) Il est de fait que la Belgique pourrait s'emparer de la partie principale du marché français, si elle élevait un nombre de têtes de bétail suffisant ; c'est à défaut de bétail qu'elle se voit repoussée en partie d'un si riche marché.
- (39) finalement, après d'interminables et insupportables traitements et une dizaine de prélèvements, on décide de m'envoyer dans un hosto "plus spécialisé"... jamais on ne me dira ce que j'ai, et c'est pas à défaut de l'avoir demandé...

Les deux prépositions sont très proches et sont souvent interchangeables. Elles sont notamment toutes les deux compatibles avec la valeur de compensation, incompatible avec *par manque de*, et que je n'ai pas rencontrée avec *en l'absence de*. La valeur compensatoire est rendue possible par le fait que les deux prépositions introduisent des SP qui n'ont pas de lien sémantique très étroit avec le noyau prépositionnel, et ressemblent plus à des propositions participiales ou des gérondifs. Le lien syntaxique avec le noyau

prépositionnel sera variable. Par ailleurs, le défaut et la faute sont vus comme « compensables », au contraire du manque. L'absence semble relativement neutre dans ce contexte.

- (40) on peut évaluer à un milliard d'anciens francs l'héritage du fils de l'humble instituteur ardéchois qui, à défaut de (faute de/*par manque de/ ?en l'absence de) gloire littéraire véritable, restera dans les annales artistiques du XX^{ème} siècle comme un "phénomène" relevant d'ailleurs plus de la sociologie que de la littérature et perpétuant au siècle des robots et des fusées l'aventure et l'imagination si prisées par les feuilletonnistes du XIX^{ème} siècle.
- (41) En cette année 2020, suite à la crise du coronavirus et faute d'(à défaut d'/*par manque d'/ ?en l'absence d') épreuves pour les élèves de terminale, le diplôme du baccalauréat sera accordé selon le principe du contrôle continu.

Il y a tout de même un contraste. Il y a une forte préférence de *à défaut de* dans le contexte compensatoire, tandis que certains accepteront moins l'emploi de *faute de*. Pour m'en assurer, j'ai utilisé le corpus Frantext de littérature du 18^{ème} au 20^{ème} siècle. Les exemples trouvés apparaissent plus nettement différenciés, *à défaut de* ayant le sens compensatoire, et *faute de* un sens de cause négatif. (45) n'est pas un contre-exemple, car *faute d'espace* se rapporte à « très près les uns des autres », qui est vu comme une contrainte. L'examen de plus de 100 exemples d'emploi de *faute de* sur Frantext n'a donné aucun emploi compensatoire.

- (42) Les parents de Yann auraient souhaité pour leur fils une femme plus riche, c'est bien sûr ; mais Gaud était connue à présent pour une fille sage et courageuse ; et puis, à défaut de sa fortune perdue, elle était la plus belle du pays, et cela les flattait de voir les deux époux si assortis (P. Loti).
- (43) Mais à défaut d'affinité originelle, le lien géographique qui les relie est assez fort pour les maintenir en cohésion (P. Vidal de la Blache)
- (44) A défaut d'autres qualités, ces réflexions possèdent un mérite qu'on ne leur discutera pas (G. Sorel)
- (45) Très près les uns des autres, faute d'espace, ils paraissaient éprouver un vrai bien-être, ainsi tapis dans leur gîte obscur. (P. Loti)

Je fais l'hypothèse que les différences d'emploi sont liées à la préposition *à*, à la tête de la locution. Cette préposition sert purement à situer par rapport à un repère, qui est désigné par le nom régi. Ainsi, le SP présuppose qu'on est dans la situation de *défaut*, et que celle-ci est une donnée de départ. Cette donnée étant acceptée, la situation présentée dans le noyau prépositionnel constitue une adaptation

« acceptable » à la situation. *Faute de* privilégie l'interprétation causale ou hypothétique d'une situation négative. Mais, comme nous l'avons vu, ce système est peut-être en train de se disloquer, ce qui conduit à une forte indifférenciation croissante de ces deux PrépComp.

Conclusion

L'étude entreprise n'épuise évidemment pas le sujet, c'est pourquoi il convient de conclure d'une façon modeste. Il apparaît que de nombreuses questions ne sont pas tranchées. Le statut syntaxique même des prépositions n'est pas toujours clair, particulièrement pour des prépositions qui forment des syntagmes préférant la position détachée : on a alors du mal à déterminer ce qui est mis en relation. Mais pour pouvoir faire un profil exact du sens et de l'emploi des PrépCom considérées, on a vu qu'il fallait prendre en compte de nombreux paramètres, tels que la sémantique des noms régis, y compris leurs possibilités aspectuelles, s'ils sont des noms d'action, l'utilisation ou non de déterminants et le statut référentiel du complément, ou encore des facteurs de position du SP. Une étude plus complète demandera de prendre en compte de façon plus fine la combinatoire de chaque SP et les différents facteurs qui conditionnent l'usage de ces PrépComp. Enfin, une étude diachronique de ces unités permettrait de mieux cerner leur évolution, qui est peut-être encore en cours.

Références bibliographiques

- Abeillé, A., Godard, D., Delaveau, A. et Gautier, A. (éds) (2021), *La grande grammaire du français*, 2 vol, Actes Sud, Arles.
- Cadiot, P. (1997), *Les prépositions abstraites en français*, Armand Colin, Paris.
- Cifuentes Honrubia, J. L. (2003), *Locuciones prepositivas: sobre la gramaticalización preposicional en español*, Universidad de Alicante.
- Fagard, B. et De Mulder, W. (2007), « La formation des prépositions complexes : grammaticalisation ou lexicalisation ? », *Langue française*, 156, p. 9-29.
- Fagard, B., Krawczak, K. (2017), « Les prépositions à et de et la complémentation verbale », *Langages*, 206, p. 65-83.
- Fagard, B., Lima, J. P. de, Stosic, D. et Smirnova, E. (éds) (2020), *Complex adpositions in European languages: a micro-typological approach to complex nominal relators*, Empirical approaches to language typology, volume 65, De Gruyter Mouton, Berlin/Boston.
- Flaux, N., Van de Velde, D. (2000), *Les noms en français : esquisse de classement*, Ophrys, Paris.
- Franckel, J.-J., et Paillard, D. (2007), *Grammaire des prépositions*, Ophrys, Paris.
- Hagège, C. (2010), *Adpositions: function-marking in human languages*, Oxford University Press.
- Hoffmann, S. (2005), *Grammaticalization and English Complex Prepositions: A Corpus-Based Study*, Routledge.

- Kaltenböck, G. (2016), "On the grammatical status of in subordinate if-clauses", in Kaltenböck, G., Keizer, E., Lohmann, A. (eds), *Outside the clause; Form and function of extra-clausal constituents*, John Benjamins, p. 341-378.
- Le Querler, N. (2003) « Le nominativus pendens en français », *Cahiers de praxématique*, 40, p. 149-66.
- Melis, L. (2003), *La préposition en français*, Ophrys, Gap.
- Riegel, M., Pellat, J.-Chr. et Rioul, R. (2009), *Grammaire méthodique du français*, Presses universitaires de France, Paris.
- Stosic, D., Bras, M., Minoccheri, D. et Abrard, O. (2023), *Les prépositions complexes en français: théories, descriptions, applications*, L'Harmattan, Paris.
- Stosic, D., et Fagard, B. (2019), « Les prépositions complexes en français: Pour une méthode d'identification multicritère », *Revue Romane. Langue et Littérature. International Journal of Romance Languages and Literatures*, 54/1, p. 8-38.
- Van De Velde, D. (2018), « Les paradoxes du manque. Sémantique et syntaxe du verbe *manquer* », *Travaux de linguistique*, 76/1, p. 43-70.
- Vigier, D., Ghayoung, K. (2022), « Catégoriser les prépositions complexes en français », *SHS Web Conference*, vol.138, art. 04003.